

Brochure personnalisée

Avantages des fonds distincts dans un compte d'épargne libre d'impôt

L'Équitable est fière de vous offrir des annonces publicitaires personnalisées, conçues par des professionnels, afin de promouvoir les avantages du compte d'épargne libre d'impôt (CELI) de l'Équitable.

Quel est le processus pour placer une annonce?

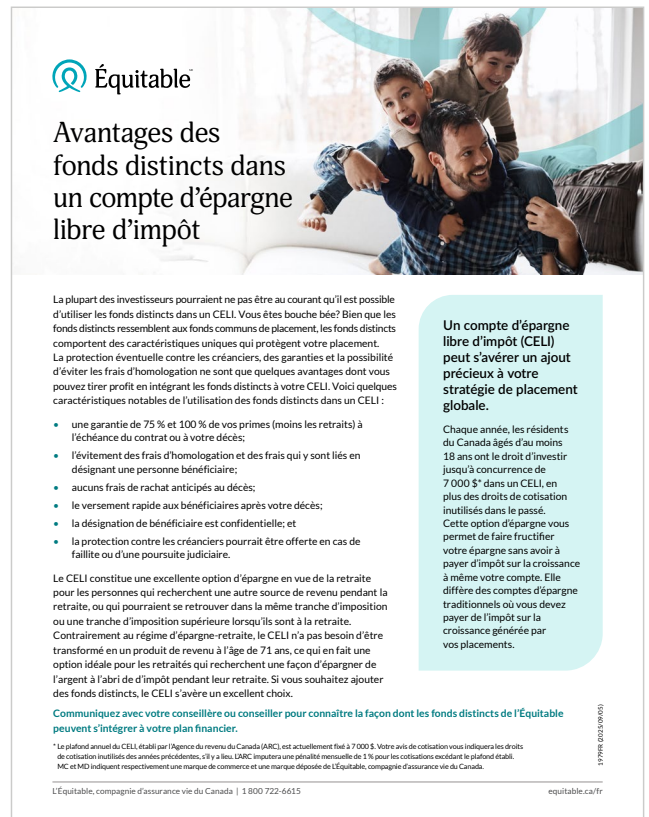
1. Veuillez faire parvenir les renseignements suivants à l'adresse equitableiwmktg@equitable.ca :

- Nom
- Adresse
- Numéro de téléphone
- Adresse courriel
- Adresse URL (s'il y a lieu)

Veuillez vous assurer que les renseignements sont complets et exacts avant de les envoyer. Votre annonce ne peut être produite sans eux.

2. Les demandes urgentes ne peuvent être considérées; nous vous demandons donc de bien vouloir planifier en conséquence.

8,5 po X 11 po



Équitable

Avantages des fonds distincts dans un compte d'épargne libre d'impôt

La plupart des investisseurs pourraient ne pas être au courant qu'il est possible d'utiliser les fonds distincts dans un CELI. Vous êtes bouche bée? Bien que les fonds distincts ressemblent aux fonds communs de placement, les fonds distincts comportent des caractéristiques uniques qui protègent votre placement. La protection éventuelle contre les créanciers, des garanties et la possibilité d'éviter les frais d'homologation ne sont que quelques avantages dont vous pouvez tirer profit en intégrant les fonds distincts à votre CELI. Voici quelques caractéristiques notables de l'utilisation des fonds distincts dans un CELI :

- une garantie de 75 % et 100 % de vos primes (moins les retraits) à l'échéance du contrat ou à votre décès;
- l'évitement des frais d'homologation et des frais qui y sont liés en désignant une personne bénéficiaire;
- aucuns frais de rachat anticipés au décès;
- le versement rapide aux bénéficiaires après votre décès;
- la désignation de bénéficiaire est confidentielle; et
- la protection contre les créanciers pourrait être offerte en cas de faillite ou d'une poursuite judiciaire.

Le CELI constitue une excellente option d'épargne en vue de la retraite pour les personnes qui recherchent une autre source de revenu pendant la retraite, ou qui pourraient se retrouver dans la même tranche d'imposition ou une tranche d'imposition supérieure lorsqu'ils sont à la retraite. Contrairement au régime d'épargne-retraite, le CELI n'a pas besoin d'être transformé en un produit de revenu à l'âge de 71 ans, ce qui en fait une option idéale pour les retraités qui recherchent une façon d'épargner de l'argent à l'abri de l'impôt pendant leur retraite. Si vous souhaitez ajouter des fonds distincts, le CELI s'avère un excellent choix.

Communiquez avec votre conseillère ou conseiller pour connaître la façon dont les fonds distincts de l'Équitable peuvent s'intégrer à votre plan financier.

* Le plafond annuel du CELI établi par l'Agence du revenu du Canada (ARCC) est actuellement fixé à 7 000 \$. Votre avis de cotisation vous indiquera les droits de cotisation inutilisés des années précédentes, s'il y a lieu. L'ARCC imposera une pénalité mensuelle de 1 % pour les cotisations excédant le plafond établi. MC et MD indiquent respectivement une marque de commerce et une marque déposée de l'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada.

L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada | 1 800 722-6615

equitable.ca/fr

197988 0013 09/05